

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION N°5I. - IMMIGRATION ET POPULATION AU QUEBEC (Renseignements recueillis dans le "Devoir" du 28 mai 1970)

Au premier trimestre 1970, la population du Québec ne s'est accrue que de 1.000 habitants alors qu'elle s'est augmentée de 62.000 habitants dans les autres provinces du Canada (44.000 en Ontario, 12.000 en Colombie Britannique, 9.000 en Alberta, 3.000 en Manitoba, 1.000 à Terre-Neuve). La population qui a légèrement diminué en Saskatchewan et à l'Île du Prince Édouard est restée stationnaire en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Au 1er avril 1970, le Bureau Fédéral des Statistiques estimait à 21.324.000 habitants la population du Canada et à 6.005.000 habitants celle du Québec. Du 31 mars 1969 au 31 mars 1970, la population du Canada a augmenté de 517.000 habitants et celle du Québec de 29.000, ce qui a élargi l'écart entre le Québec et les autres provinces. La population de l'Ontario, en particulier, a augmenté de 186.000 habitants pendant cette même période, les deux tiers des émigrants arrivés au Canada ayant choisi de résider en Ontario.

D'après le Bureau Fédéral des Statistiques, ce sont les pays francophones qui fournissent généralement le moins d'émigrants au Canada et c'est la France qui, à part les Indes, a fourni le moins d'immigrants en 1969. Durant cette année, 5.549 immigrants sont venus de France (sur un total de 161.631 immigrants au Canada), contre 8.184 immigrants français en 1968. Des 161.631 immigrants, 28.230 se sont établis au Québec, soit 17,5%, contre 19,3% en 1968.

Cette situation avait provoqué une certaine inquiétude dans les milieux québécois francophones, où l'on disait que 50% des requêtes présentées par des citoyens français désireux de venir au Canada avaient été rejetées par les autorités fédérales. Un porte-parole du gouvernement fédéral avait expliqué qu'un bon nombre de personnes qui soumettent, en France, des requêtes d'immigration, ne sont pas des citoyens français : la France importe un grand nombre d'ouvriers non spécialisés d'Afrique et d'autres pays européens, et une certaine proportion de ceux-ci tenteraient d'entrer au Canada à partir de la France. C'est ce qui justifierait la forte proportion de refus des demandes d'immigration établies en France.

II. - VIE DE L'ASSOCIATIONA - A PARIS

1 - La commission culturelle avait organisé le jeudi 18 juin dans les locaux de la délégation générale du Québec un colloque sur "Le système électoral au Québec". Monsieur CHAPDELAIN, délégué général du Québec, avait bien voulu honorer de sa présence cette réunion présidée par Monsieur le Professeur VIATTE. Le sujet fut présenté de façon très vivante et concrète par Monsieur Yvon TURCOT de Radio-Canada, qui répondit avec aisance et compétence aux questions des quelques

...../.....

cinquante participants. Les adhérents trouveront en fin de bulletin un compte-rendu détaillé de ce colloque.

2 - Le jeudi 25 juin, près d'une centaine d'auditeurs se sont réunis à l'Eglise Evangélique Allemande pour écouter un festival Bach donné par deux jeunes musiciens auxquels l'Association avait accordé son patronage.

M. Robert GIRARD, organiste québécois, premier prix du conservatoire de musique de Québec et M. Jacques ISRAELIE-VITCH, violoniste, premier prix du conservatoire de musique de Paris, ancien boursier de l'Office Franco-Québécois, furent très applaudis pour leur interprétation de trois sonates, de cinq fuguetta et du prélude et fugue en ré majeur du célèbre compositeur allemand.

Monsieur Raoul JOBEIN, nouvel attaché culturel à la Délégation Générale du Québec, et Madame JOBEIN, avaient bien voulu assister à ce concert, ainsi que Monsieur le Pasteur BERGER.

B - EN PROVINCE

1 - A NICE un nouveau comité est en cours de création sous l'impulsion de M. Francis JASPART. Le 27 mai, une première réunion avait lieu en présence de M. MALLEN venu de Grenoble, où il préside à la naissance de l'Association ALPES-QUEBEC. D'autres séances de travail se sont tenues à Nice dans le courant du mois de juin afin de poser les fondations de cette nouvelle association.

2 - A ANGOULEME, le premier mardi de mai a été marqué par une conférence très appréciée de M. Louis Jacques DORAIS sur "les Indiens et les Esquimaux du Grand Nord du Québec", et le premier mardi de juin par une conférence sur la spéléologie par M. Michel SEGUIN.

Madame LECLERC, l'actuelle et dynamique secrétaire générale de l'Association "Amitiés FRANCE-QUEBEC-CHARENTES", amenée à résider désormais à Chatellerault, est remplacée à Angoulême par Mesdames CAILLAUD et ANTIER-ERLY. Elle conduit en juillet un petit groupe d'adhérents au Québec et en particulier à Chicoutimi, dont le jumelage avec Angoulême doit être officialisé au cours de ce voyage.

3 - A ROUEN, 75 membres de la très active association ROUEN-QUEBEC viennent de faire du 2 au 12 juin un voyage très réussi au Québec sous la direction de M. Michel HINFRAY. Les adhérents trouveront dans la prochaine livraison de "NORMANDIE-QUEBEC" les relations et enseignements de ce voyage.

III. - DEPART DE MONSIEUR ET MADAME SAINT-GEORGES

Monsieur SAINT-GEORGES, actuellement Délégué de Radio-Canada à Paris, vient d'être nommé à Montréal où il sera chargé en particulier des relations entre les radios canadiennes et françaises. Madame SAINT-GEORGES, qui avait été élue membre du Conseil d'administration de FRANCE-QUEBEC lors de la dernière Assemblée Générale, avait accepté de s'occuper plus spécialement de l'accueil des québécois à Paris. Elle va donc malheureusement nous quitter mais nous espérons bien qu'elle pourra au Québec participer aux activités de cette association jumelle dont la création est en cours.

...../.....

...../.....

A l'occasion de ce prochain départ, une quarantaine d'adhérents de FRANCE-QUÉBEC se sont réunis le 23 juin au restaurant de la Maison de l'O.R.T.F. pour manifester leur sympathie à Monsieur et Madame SAINT-GEORGES et leur souhaiter un plein succès dans leur nouvelle résidence.

IV. - INSIGNE DE L'ASSOCIATION

Notre dévoué Vice-Président Délégué et Trésorier, M. de BLOCISZEWSKI, vient de faire réaliser un très bel insigne de l'Association destiné à être porté sur un corsage ou au revers d'un veston.

Cet insigne, qui unit les drapeaux français et québécois, est dès maintenant disponible. Il peut être expédié contre versement de la somme de 6Fr (de préférence en timbres postes de 0Fr30) à tous les adhérents qui en feront la demande au Secrétariat.

V. - DIVERS

1 - Les manifestations prévues à BROUAGE (Charentes-Maritimes) à l'occasion du 4ème centenaire de la naissance de CHAMPLAIN auront lieu les 28, 29 et 30 août prochain (et non en juillet). Il est demandé aux adhérents qui ont l'intention de s'y rendre de le signaler au Secrétariat. Il est à souhaiter qu'ils soient le plus nombreux possible.

A cette même occasion, le Révérend Père LE GRELLE organise un voyage-pèlerinage au Québec du 1er au 22 août.

Les renseignements sur ce voyage et les manifestations de Brouage peuvent être demandés au Père LE GRELLE "Pionniers et fondateurs" - 17. HIERS-BROUAGE.

2 - Le Secrétariat de l'Association - 54 avenue de Saxe - Paris 15ème - sera fermé du samedi 1er août au dimanche 15 août inclus.

VI. - LIVRES RECUS

1 - Le catalogue 1970 du Centre de diffusion du livre canadien français qui peut être consulté soit au siège de l'Association, soit à la librairie "l'Ecole", 11 rue de Sèvres Paris-6ème.

2 - "Un magicien de la couleur - Victor CHARRETON". Cet ouvrage, préfacé par M. Maurice GENEVOIX, et édité par "les Amis de Victor Charreton - 27 rue Custine - Paris 18ème" comprend 56 reproductions dont 54 en couleur (Prix 30Fr).

Victor CHARRETON, né en 1864 à Bourgoin et mort en 1936, fut surtout un peintre paysagiste, connu comme fondateur et maître du groupe d'artistes appelé "l'Ecole Paysagiste de Murol". Vice-Président de la Société des Paysagistes Français, il fut l'un des fondateurs du Salon d'Automne dont il devint Secrétaire Général.

3 - Une collection du "Devoir" est constituée au siège de l'Association où elle peut être consultée par les adhérents.

...../.....

COMPTE-RENDU DU COLLOQUE DU 18 JUIN 1970
SUR LE SYSTEME ELECTORAL DU QUEBEC

====

Sous la présidence de M. le Professeur VIATTE, Président de la Commission culturelle de l'Association, un colloque sur le système électoral du Québec s'est tenu à Paris, le 18 juin dernier, en présence de nombreux adhérents.

M. Yvon TURCOT, ancien Directeur de l'Union canadienne des journalistes de langue française et actuellement Directeur du service des nouvelles de Radio-Canada à Paris, a bien voulu prononcer un exposé sur le système électoral du Québec et répondre à un certain nombre de questions posées par nos adhérents.

D'après M. TURCOT, les résultats des élections qui ont eu lieu au Québec le 29 avril dernier ont fait apparaître les injustices du mode de scrutin ainsi que le déséquilibre dramatique de la carte électorale.

Le mode de scrutin en vigueur est un système simple : c'est celui du vote uninominal à un tour. Ces dispositions électorales peuvent être équitables lorsque deux partis seulement sont en présence mais deviennent injustes quand on compte plusieurs formations politiques en compétition dans chaque circonscription.

Il s'agit, en effet, simplement pour un candidat d'arriver en tête un jour donné sans que, contrairement au système électoral français, il y ait une possibilité de désistements et de regroupements des voix par affinités lors d'un second tour. Il en résulte que, s'il y a de nombreux candidats dans une même circonscription, le député peut être élu par une petite minorité d'électeurs, alors que s'il existait un second tour de scrutin, les candidats, non arrivés en tête et représentant des idées voisines, pourraient se désister pour le mieux placé d'entre eux.

Ainsi au Québec, de même qu'en Grande-Bretagne, la représentation nationale repose-t-elle non pas sur le vote populaire mais sur le nombre de comtés remportés par chaque parti.

Cette différence entre le pourcentage des votes populaires, obtenus sur le plan provincial, et le nombre des sièges alloués à chaque formation n'est pas nouvelle puisque M. DUPLESSIS et les candidats de l'Union Nationale étaient déjà élus autrefois dans une proportion écrasante quant au nombre de sièges, alors que la différence de voix entre le parti vainqueur et le parti vaincu ne dépassait pas 10%.

De même, en 1956, le parti libéral avait seulement 7 députés sur 95, bien que la différence entre les suffrages remportés par l'Union Nationale et le parti libéral n'était que de 7% en faveur de l'Union Nationale.

En 1966, conséquence extrême du système, le parti de l'Union Nationale de Daniel JOHNSON avait remporté la majorité des sièges tout en ayant un nombre total de suffrages

.../....

ges inférieur de 5% à ceux s'étant portés sur le parti libéral!

Mais le seul mode de scrutin n'aboutirait pas à obtenir des résultats aussi contraires à l'équité. Au système de votation vient, en effet, s'ajouter, pour fausser les résultats, un découpage désuet des circonscriptions électorales.

Quel que soit le parti au pouvoir, celui-ci répugne, en effet, à procéder à la modification de la carte électorale du Québec, modification qui serait pourtant indispensable pour tenir compte des déplacements de population dus à l'urbanisation accélérée du pays.

Les votes des campagnes étant, en général, des votes plus conservateurs, moins enclins à appuyer les bouleversements de quelle que nature que ce soit, les partis en place tiennent à maintenir le découpage électoral ancien qui, valorisant le vote rural, favorise le pouvoir établi contre des mouvements plus ou moins révolutionnaires.

Si même un parti décidait de procéder à une refonte des limites des circonscriptions, il ne pourrait pas le faire complètement, l'article 80 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipulant que les bornes de 17 comtés ne peuvent être modifiées par l'Assemblée législative qu'à condition que la majorité absolue des députés représentant ces comtés votent le projet de loi.

Il y a ainsi des circonscriptions qui ne comptent que 6.000 électeurs (Iles de la Madeleine) alors que d'autres en comprennent plus de 120.000 (région montréalaise).

C'est dans ces conditions que se sont déroulées les élections du 29 avril dernier, à l'issue desquelles 72 sièges ont été remportés par un parti ayant réuni moins de 45% des voix alors qu'une formation ayant obtenu 23% des suffrages ne réussissait à faire élire que 7 représentants.

Un journaliste du "Morning Star" a pu ainsi établir que pour faire élire un candidat, le parti libéral avait eu besoin de 18.000 voix, le Ralliement des créditistes (parti implanté dans certaines régions bien déterminées) de 28.000, l'Union Nationale de 33.000 et le Parti Québécois de 92.000.

Plusieurs solutions sont avancées pour remédier à l'état de choses actuel : refonte de la carte électorale, adoption du système à deux tours comme en France, application d'un système de vote proportionnel bien que la proportionnelle ne soit pas facile à mettre en vigueur en raison de l'immensité du territoire québécois et de la nécessité de voir des populations disséminées, aux intérêts différents, être représentées ; combinaison d'un système uninominal à l'échelon comté, avec un système proportionnel à l'échelon région etc...

De toutes façons, la preuve a été une nouvelle fois apportée le 29 avril que le système électoral actuel ne pouvait fonctionner équitablement que sous le régime du bipar-

.../..

...../.....

tisme. A partir du moment où plusieurs partis sont en lice, l'injustice devient trop criante.

Aussi, le Gouvernement libéral, pour tenir compte des sentiments de la population québécoise sur le déséquilibre de la carte électorale, procédera-t-il, peut-être, dans l'avenir, à une révision des limites des circonscriptions.

Des progrès encourageants doivent cependant être signalés sur le plan de l'honnêteté des élections. Autrefois, la corruption était générale et faisait partie des moeurs ; même des membres du clergé la favorisaient. Après la disparition de M. DUPLESSIS, un grand vent d'assainissement a soufflé depuis 1960 sur le monde politique du Québec. Une loi a été votée, limitant les dépenses des partis et des candidats pendant la campagne électorale, prescrivant, en outre, le remboursement sur justifications de certains frais aux formations politiques représentées par leurs agents officiels. Cette loi a beaucoup contribué à l'amélioration du climat des élections.
